

## Conditions d'accès en déchetterie

Pour accéder en déchetterie, la **carte professionnelle** est **obligatoire**. Elle est à demander auprès des services du SMC (convention).

Tout usager doit respecter les sites, les consignes de tri et les gardiens. En cas de vandalisme, d'agression envers les agents, la direction du SMC se réserve le droit de fermer temporairement la déchetterie.

Les déchetteries sont accessibles aux véhicules de PTAC maximum de **3,5 tonnes**.

Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que sur le haut de quai et pendant la durée de déversement dans les bennes.

Toute récupération de matériaux ou d'objets est strictement **interdite**.

Le règlement complet est affiché en déchetterie et consultable sur le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr).

## Facturation

Chaque professionnel est assujéti à une part fixe annuelle de **26 € HT** appliquée sur la 1<sup>e</sup> facture.

Après identification, l'agent évalue avec vous les volumes de déchets apportés. **Un minimum de 1 m<sup>3</sup> est appliqué par type de matériaux déposés.**

Une signature vous est demandée sur la console portative de l'agent d'accueil.

Vous déposez vos déchets dans les caissons et contenants adaptés. **Si les déchets ne sont pas triés, ils seront facturés 140 € le m<sup>3</sup>.**

Vous recevrez une facture le mois suivant. L'agent n'encaisse rien sur place.

Si le montant de la facture est inférieur à 30 euros, les volumes sont reportés d'un mois sur l'autre.

## Ouverture des déchetteries 2024

### Jours d'ouverture

**La Crèche** - ZA Les Groies Perron - 09 64 42 84 28  
du lundi au samedi

**St-Maixent-l'École** - Les Courolles - 05 49 76 22 82  
du lundi au samedi

**Pamproux** - Bel Air - 05 49 76 38 97  
lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi

**St-Pardoux** - La Croix des Vignes - 05 49 63 41 02  
lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi

**St-Aubin-Le-Cloud** - Route de Chagnée - 05 49 63 26 40  
mercredi, vendredi  
samedi (semaine impaire)

**Secondigny** - La Chollerie - 05 49 63 52 33  
lundi, jeudi,  
samedi (semaine paire)

**Vasles** - Gatebourse - 05 49 69 98 50  
mardi et jeudi,  
samedi (semaine paire)

**Ménigoute** - Bourg nord - 05 49 69 10 66  
mercredi, vendredi  
samedi (semaine impaire)

### Heures d'ouverture

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin**  
9h-12h et 14h-18h

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**  
7h-13h

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre**  
9h-12h et 14h-18h

⇒ **Se présenter 10 minutes avant l'heure de fermeture des déchetteries.**

## Tarifs SMC au 12 novembre 2024 déchets des professionnels et des collectivités

Le SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine propose un service de collecte et de traitement des déchets, **aux entreprises, commerces et administrations** en adéquation avec la réglementation (*Décret n°2021-950 du 16 juillet 2021 sur l'obligation de tri des 7 flux*)

**À compter du 12 novembre 2024, le SMC met en place de nouveaux équipements dans ses déchetteries pour faciliter le tri des produits et matériaux de la construction et du bâtiment (PMCB).**



SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine  
BP 10023  
79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE Cedex  
05 49 05 37 10  
[accueil@smc79.fr](mailto:accueil@smc79.fr) — [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

## Déchets acceptés en déchetterie gratuits

- Appareils électriques et électroniques
- Article de bricolage et jardin thermiques
- Articles de sport et de loisirs
- Batteries
- Bois (construction, mobilier...)
- Cartouches d'imprimantes / CD
- Gravats (en déchetterie < 1m<sup>3</sup>/jour)
- Huiles alimentaires / Huiles noires
- Huisseries
- Laine de verre et laine de roche
- Lampes/néons
- Métaux
- Piles/accumulateurs
- Plastiques
- Plâtre

## Déchets acceptés payants en € HT

- Bois naturel (palettes) 4 € le m<sup>3</sup>
- Cartons 3 € le m<sup>3</sup>
- Végétaux 11 € le m<sup>3</sup>
- Déchets non valorisés 46 € le m<sup>3</sup>
- Filtres à huile 0,48 € l'unité
- Gravats en apport direct 9 € la tonne
- au centre de stockage de Pamproux
- Polystyrène 11 € le m<sup>3</sup>
- Toxiques (produits) 7,2 € le litre
- Toxiques (emballages souillés) 0,55 € l'unité
- Déchets non triés 140 € le m<sup>3</sup>

## Déchets refusés en déchetterie

- Bouteilles de gaz
- Cadavres d'animaux
- Déchets spécifiques d'activité agricole
- Médicaments
- Ordures ménagères
- Pneus
- Produits amiantés
- Produits explosifs, radioactifs
- Souches

## TARIFS HT 2024

Type de déchets	Moyens	Volume	Tarifs HT
Emballages « ménagers » + Papiers	Bac à couvercle jaune	240 L / 660 L	<b>0,0057 € HT</b> le litre
Cartons bruns d'emballages	Bac cartons *	240 L / 660 L	<b>0,0103 € HT</b> le litre
	Déchetteries	Illimité	<b>3 €</b> le m <sup>3</sup>
Déchets assimilables aux ordures ménagères	Bac à couvercle vert	240 L / 660 L	<b>0,029 € HT</b> le litre
	Sans bac	Production < 100 L par semaine	Forfait petit producteur : tous les 15 jours : <b>75,40 € HT /an</b> toutes les semaines(St Maixent l'Ecole) : <b>150,80 € HT/an</b>
Autres déchets	8 Déchetteries	Volumes déposés	Facturation selon la nature et le volume de déchets déposés
Gros volumes de déchets	Location	Caissons de 25m <sup>3</sup>	Caisson annuel : <b>900 € HT</b> Forfait enlèvement caisson : <b>95 € HT</b> <b>+ coût de traitement</b> selon le type de déchets

\* collecte cartons limitée à certains secteurs

## Calcul de la redevance spéciale RS

La redevance est calculée en fonction du volume des bacs, du tarif unitaire (selon le type de déchets), du nombre de semaines et de la fréquence de collecte. Une part fixe de **58 € HT** s'ajoute pour couvrir les frais de gestion.

**Redevance RS = (volume des bacs x tarif au litre x fréquence x nombre de semaines) + abonnement 58 €**

Exemples	Volume	Tarif au litre	Fréquence	Semaines	Tarifs HT
Bac emballages/papiers	240 L	0,0057€	1 semaine sur 2	<b>52</b>	<b>35,57€ HT</b>
Bac ordures ménagères	240 L	0,029 €	1 semaine sur 2	<b>52</b>	<b>180,96 € HT</b>

### Pour les professionnels sur la CC Parthenay-Gâtine :

Si la production de déchets est **inférieure** à 750 litres par semaine, la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM est obligatoire.**

Si la production de déchets **est supérieure** à 750 litres par semaine, le professionnel s'acquiesce de la **Redevance Spéciale RS.** Penser à faire une demande d'exonération de la TEOM auprès de la CC Parthenay-Gâtine.